

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Afrique de l'Est et de l'Océan Indien

Semaine du 6 juillet au 10 juillet 2026

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE NAIROBI

EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(ADDIS ABEBA, DAR ES SALAM, KAMPALA, TANANARIVE)

Faits marquants

- ❖ **Éthiopie** : Le FMI valide la 5^{ème} revue du programme
- ❖ **Kenya** : Promulgation de la loi sur le Fonds souverain
- ❖ **Tanzanie** : Accord sanitaire de 3,1 Mds USD avec les États-Unis

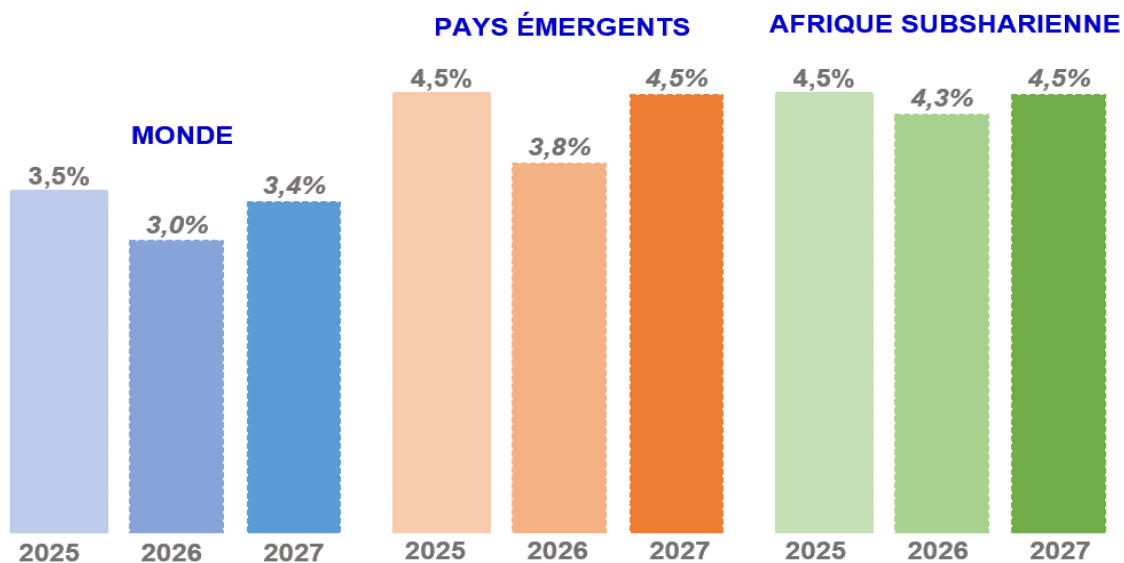
LE CHIFFRE A RETENIR

10,7 Md USD

ÉTHIOPIE : VALEUR DES EXPORTATIONS DE BIENS DE L'ÉTHIOPIE EN 2025/26, FRANCHISSANT POUR LA PREMIÈRE FOIS LE SEUIL DES 10 Md USD.

Le graphique de la semaine

Nouvelles prévisions de croissance du FMI



Dans son *World Economic Outlook Update* (juillet 2026), le FMI révisé légèrement à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2026, désormais attendue à +3,0 % contre +3,1 % dans les prévisions d'avril. À l'inverse, la prévision pour 2027 est relevée à +3,4 %, contre +3,2 % précédemment. Cette révision s'explique par deux facteurs aux effets opposés : le choc négatif sur l'offre lié à la guerre au Moyen-Orient et le choc technologique positif, porté par l'accélération du cycle mondial de l'innovation, notamment grâce aux progrès et au déploiement de l'intelligence artificielle. En Afrique subsaharienne, la croissance est maintenue à +4,3 % en 2026 et relevée à +4,5 % en 2027 (+0,1 point). Ces moyennes masquent toutefois d'importantes disparités : les pays importateurs de pétrole sont les plus exposés à la hausse des prix de l'énergie, tandis que certaines grandes économies, malgré leur faible participation à l'essor de l'IA, bénéficient de réformes engagées ces dernières années. La région est également fragilisée par le recul de l'aide publique au développement, qui accroît sa vulnérabilité aux chocs extérieurs. Cette mise à jour intermédiaire du FMI couvre uniquement les principales économies de chaque région et les grands agrégats régionaux.

BURUNDI

Nouvelles incitations fiscales à l'investissement

La loi de finances 2026/2027 promulguée le 30 juin 2026 par le président Évariste Ndayishimiye introduit un ensemble d'incitations fiscales visant à stimuler l'investissement dans les énergies renouvelables, le logement et les infrastructures publiques. Sont exonérés de droits de douane et de TVA les équipements d'énergies renouvelables et de cuisson propre, ainsi que les véhicules et machines importés par les institutions publiques pour les projets d'infrastructure. Les revenus locatifs des bâtiments neufs bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu de deux ans à compter de la première location. La loi ne chiffre ni le coût budgétaire des exonérations ni l'investissement attendu. Les mesures entreront en vigueur sous réserve d'adoption de textes d'application.

COMORES

Reprise de la liaison aérienne entre les Comores et Madagascar

Le ministre malgache des Transports et de la Météorologie, Herizo Ramanambola Andrianavalona, a annoncé le 3 juillet la réouverture des liaisons aériennes entre Madagascar et les Comores au cours du mois de juillet 2026. Cette réouverture a été confirmée le 6 juillet par le président comorien Azali Assoumani. La liaison était suspendue depuis juillet 2022, obligeant les passagers à transiter par Nairobi ou Addis-Abeba pour rejoindre les deux pays. Dans un premier temps, les lignes Moroni–Antananarivo et Moroni–Mahajanga seront rétablies. Les autorités ont par ailleurs indiqué que d'autres extensions du réseau pourraient être envisagées à terme, sans apporter cependant de précisions sur les modalités.

DJIBOUTI

Inauguration d'une centrale hydroélectrique construite par l'entreprise française SOC

L'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEAD) a inauguré le 1 juillet à PK20 la centrale hydroélectrique « Hydroforce ». Réalisée par la société française SOC (groupe NGE), avec des

canalisations de PAM-Saint Gobain, elle a bénéficié d'un don de 496 000 EUR de la Direction générale du Trésor via le dispositif FASEP. La centrale récupère la pression de l'eau acheminée depuis les hauts plateaux éthiopiens pour actionner une turbine produisant en continu 200 kVA (environ 160 kWh), assurant au site une autonomie énergétique totale en électricité verte et sans coût supplémentaire. Autour de cette centrale doit se développer un centre technique « 100 % Green », qui pourrait accueillir à terme une unité de production de chlorure de sodium, jusqu'ici importé, et un laboratoire d'eau ultra-purifiée. Ce premier contrat a par ailleurs ouvert des discussions en vue de prolonger la coopération entre l'ONEAD et SOC, via un programme de formation et de transfert de compétences au profit des techniciens nationaux.

ÉTHIOPIE

Le FMI valide la 5^{ème} revue du programme

Pour rappel, depuis le 24 juillet 2024 l'Éthiopie bénéficie d'un programme de 3,4 Md USD au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI pour une période allant jusqu'en juin 2028. Le 1er juillet, la 5^{ème} revue de ce programme a été validée par le conseil d'administration du FMI, permettant le décaissement de 464 MUSD à l'Éthiopie, dont 200 MUSD sont issus de décaissements anticipés afin de pallier aux conséquences de la crise au Moyen-Orient, qui a généré des pressions sur la balance commerciale et sur l'inflation. Le FMI a réhaussé ses projections d'inflation moyenne pour 2026 de 7,1 % (octobre 2025) à 11,7 %. Le conseil d'administration du FMI indique que tous les critères de performance quantitatifs et la plupart des objectifs généraux ont été atteints par le gouvernement. Le Fonds insiste également sur la nécessité de maintenir une politique monétaire relativement restrictive afin de freiner les mouvements inflationnistes.

Le Parlement approuve un budget record pour 2026/2027

Le 7 juin 2026, jour marquant la fin de l'année fiscale éthiopienne 2025/2026, le budget 2026/2027 a été approuvé par le Parlement. D'un montant de s'élevant à 2,34 mille milliards ETB (12,7 Md EUR), il est en hausse de +21,3 % par rapport à l'année précédente. Tandis que 52,9 % (-8,5 pp par rapport à l'année dernière) du budget sera consacré aux

dépenses courantes, 24,3 % sera utilisé pour les dépenses d'investissement. En outre, 22,2 % (contre 16,3% en 2025/2026) du budget sera alloué aux régions. Le service de la dette constitue 30 % du budget, en hausse de 6 pp par rapport à l'année dernière, tandis que les dépenses sociales et d'éducation sont en nette hausse représentant 25,2 % du budget contre 10,3 % en FY 2025/2026. Le gouvernement compte financer 68,5 % de son budget grâce aux ressources domestiques (contre 63,7 % en FY 2025/26) dont 92,9 % proviendra des ressources fiscales. Le restant des dépenses sera financé par les bailleurs (8,2 %), et les emprunts domestiques (14,1 %).

L'Éthiopie a exporté 11 Md USD de biens en 2025/2026

Lors de son adresse parlementaire du 7 juillet, le Premier ministre éthiopien a annoncé que les exportations de biens se sont élevées à 10,7 Md USD sur l'année fiscale 2025/2026, soit une hausse de +31,7 % par rapport à FY2024/2025. L'or maintient sa dominance pour la deuxième année consécutive avec 5,5 Mds USD d'exportations après 3,5 Md USD en FY 2024/2025. Les exportations de café ont également augmenté passant de 2,7 Md USD à 3,1 Md USD. Les exportations atteignent un niveau record, franchissant pour la première fois la barre des 10 Md USD. Elles s'élevaient avant 2024 à 3 ou 4 Md USD en moyenne. Cette hausse notable a été portée par les cours élevés de l'or et du café, bien qu'en baisse ces derniers mois, et l'augmentation des volumes exportés suite à la mise en place de mesures incitatives.

KENYA

Stabilisation du secteur privé en juin

L'indice des directeurs d'achat (PMI – Purchasing Managers Index), publié par Stanbic Bank, est un indicateur avancé de l'activité économique. Allant de 0 à 100, l'indice indique une expansion de l'activité lorsqu'il se situe au-dessus de 50 et une récession lorsqu'il se situe en deçà. En juin, le PMI du Kenya est remonté à 50,0 (contre 46,6 en mai), signalant une stabilisation des conditions d'activité du secteur privé après trois mois de contraction. Les nouvelles commandes ont renoué avec la croissance, soutenues par une reprise des ventes, tandis que la production s'est contractée pour un quatrième mois, sur fond de demande atone et de

hausse des coûts. Les coûts des intrants ont progressé à leur rythme le plus rapide depuis novembre 2023, sous l'effet des carburants et des matières premières, se répercutant sur des prix de vente. Malgré ces pressions, les anticipations d'activité future des entreprises ont atteint leur plus haut niveau depuis février 2023, portées par de nouveaux projets de développement, des ouvertures de marchés et un effort accru de marketing.

Renforcement du mandat de stabilité financière de la Banque centrale

Le 6 juillet 2026, le président William Ruto a promulgué la loi portant modification de la loi sur la Banque centrale du Kenya (*Central Bank of Kenya (Amendment) Bill, 2026*). La réforme renforce notamment le rôle de la CBK comme prêteur en dernier ressort en l'autorisant à accorder une aide d'urgence en liquidités (*Emergency Liquidity Assistance, ELA*) lorsque cela est nécessaire pour préserver la stabilité financière. Cette assistance est strictement encadrée : elle est réservée aux établissements solvables et viables, non placés en liquidation, dont une éventuelle défaillance présenterait un risque systémique. Cette évolution intervient quelques semaines après le report à 2032 de l'obligation pour les banques de disposer de 10 Md KES (77,7 M USD) de fonds propres de base. La loi confirme par ailleurs la stabilité des prix comme objectif principal de la CBK, tout en ajoutant la stabilité du système financier et une régulation bancaire saine parmi ses objectifs secondaires. Enfin, elle élargit la liste des actifs de réserve que la Banque centrale peut détenir et négocier, en y intégrant, aux côtés de l'or et des devises, les pièces d'or, lingots, argent, platine et autres métaux précieux.

Promulgation de la loi sur le Fonds souverain

Le 8 juillet 2026, le président William Ruto a promulgué la loi sur le Fonds souverain (*Sovereign Wealth Fund Bill, 2026*). Le texte établit un Fonds structuré autour de trois composantes : une composante de stabilisation, une composante d'investissement dans les infrastructures stratégiques et une composante pour les générations futures. Le Fonds vise à amortir les chocs économiques, à mobiliser des financements privés pour des infrastructures stratégiques alignées sur le plan national de développement, et à constituer une épargne de long terme alimentée par les revenus des ressources extractives. La composante pour les générations futures établit une dotation (*endowment*) destinée à générer un revenu de substitution une fois

les gisements épuisés, afin de continuer à financer les projets d'investissement public malgré la baisse des recettes. La composante pour les générations futures concrétise l'article 201(c) de la Constitution sur l'équité intergénérationnelle et se voit garantir 30 % du total des revenus miniers et pétroliers du pays (titane, soude, hydrocarbures du bassin de Turkana). Elle établit une dotation destinée à générer un revenu de substitution une fois les gisements épuisés, afin de continuer à financer l'investissement public malgré la baisse des recettes. Pour préserver le capital, la loi interdit notamment les placements spéculatifs et les titres émis au Kenya, tandis que le Parlement approuve les politiques d'investissement du Conseil.

Nomination du conseil d'administration du Fonds national d'infrastructure

Le ministre des Finances (*National Treasury*, NT) a nommé six membres au premier Conseil d'administration du Fonds national des infrastructures (*National Infrastructure Fund*, NIF), pour un mandat de trois ans à compter du 8 juillet 2026. Doté d'un capital initial de 106 Md KES (820,4 M USD) tiré de la privatisation d'une participation de 65 % dans Kenya Pipeline Company, le NIF vise à mobiliser des capitaux privés et institutionnels au service des infrastructures nationales et à réduire la dépendance à la dette publique. Les administrateurs indépendants comprennent James Mworira, directeur général du groupe Centum Investment, première société d'investissement cotée d'Afrique de l'Est ; Fahima Ali Zein, spécialiste des fonds de pension et de la gestion d'actifs ; Christopher Maranga, directeur régional d'Acumen pour l'Afrique de l'Est, apportant une expertise en financement mixte et à impact ; et l'ingénieure Latoya Ouna, contrepoids technique en matière de passation de marchés d'infrastructures et de gestion des contrats de construction. L'État est représenté par Lawrence Kibet, directeur général chargé des investissements publics et de la gestion de portefeuille au NT et Mohammed Abdirahman Hassan.

MADAGASCAR

Revalorisation de 14,2 % du salaire minimum

Par un décret signé le 2 juin 2026, rendu public le 2 juillet 2026, le gouvernement a acté la revalorisation du salaire minimum mensuel à Madagascar. Dans le secteur non agricole, le salaire de base passe de 262,68 k MGA (54 EUR) à 300 k MGA (62 EUR), soit

une hausse de +14,2 %. Dans le secteur agricole, il progresse dans les mêmes proportions, de 266 500 MGA (55 EUR) à 304 300 MGA (63 EUR) dans le secteur agricole (+14,2 %). Applicable rétroactivement à compter du 1er mars 2026, cette mesure impose aux employeurs le versement immédiat de quatre mois de rappels de salaire, avant une seconde augmentation déjà programmée à 315 000 MGA (65 EUR) dès le mois d'octobre 2026. Néanmoins, l'impact réel de cet effort sur le pouvoir d'achat reste limité. D'une part, ce nouveau plancher salarial demeure en deçà du seuil international de pauvreté fixé à 3 USD par jour par la Banque mondiale. D'autre part, les gains immédiats risquent d'être rapidement neutralisés par la pression inflationniste, l'indice des prix étant projeté à +9,2 % en moyenne pour l'année 2026 (après +8,0 % en 2025) selon les prévisions du FMI.

Prêt concessionnel de 225 M USD de la Banque mondiale pour le projet urbain PRODUIRE II

La Banque mondiale a octroyé un prêt concessionnel de 225 M USD pour la seconde phase du projet PRODUIRE, qui vise à renforcer la résilience climatique des villes, développer les infrastructures essentielles et favoriser l'emploi dans les deux plus grandes agglomérations du pays, le Grand Antananarivo et le Grand Toamasina. Ce financement intervient dans un contexte de forte progression de la pauvreté urbaine, d'inondations récurrentes, de déficit d'infrastructures et d'insécurité foncière. PRODUIRE 2 fait suite à un premier projet approuvé en mai 2018 pour 75 M USD, puis abondé de 50 M USD en 2020. À Antananarivo, les investissements porteront sur la protection contre les inondations, le drainage, la gestion des déchets solides, la réhabilitation des quartiers et la sécurisation foncière. À Toamasina, l'appui financera la reconstruction des infrastructures endommagées par le cyclone Gezani, qui a détruit 70 % des logements. À terme, le projet devrait fournir des infrastructures résilientes à 1,5 million de personnes, construire 20 000 logements, délivrer des titres fonciers pour 50 000 parcelles et créer 17 000 emplois.

MAURICE

Prévision de croissance maintenue à +3,0 % pour 2026 malgré un environnement international incertain

Selon Statistics Mauritius, le PIB réel devrait progresser de 3,0 % en 2026 (après 3,2 % en 2025 et

BREVES ÉCONOMIQUES

Afrique de l'Est et de l'Océan Indien

4,9 % en 2024), pour un PIB nominal estimé à 800,6 Md MUR (14,9 Mds EUR). Cette prévision repose sur les mesures annoncées dans le budget 2026-2027, notamment les investissements publics, et sur un scénario d'apaisement des tensions dans le détroit d'Ormuz au second semestre. Dans un scénario défavorable, marqué par des perturbations persistantes du trafic maritime jusqu'à la fin de l'année, la croissance serait ramenée à 2,4 %, sous l'effet de pressions inflationnistes accrues et d'une hausse des coûts des intrants, qui pénaliseraient notamment les secteurs de la construction et du tourisme. Les principaux moteurs de l'activité demeureraient les TIC (+5,0 %), le transport et l'entreposage (+5,0 %), les activités financières et d'assurance (+4,8 %) et l'agriculture (+4,5 %), tandis que le textile (-2,5 %) et la construction (-0,8 %) continueraient d'afficher des performances en plus faibles.

UGANDA

110 M EUR de la Standard Chartered pour la construction d'une route reliant Kitgum à Kidepo

Le 30 juin, le ministère des Finances a annoncé la signature d'un accord de financement de 110,5 M EUR avec la Standard Chartered Bank pour la réhabilitation de la route Kitgum-Kidepo dans le nord-est du pays par l'entreprise ougandaise Dott Services. Ce prêt souverain, approuvé par le Parlement en avril 2024, avait suscité des débats, l'opposition dénonçant un examen parlementaire incomplet du projet. Cette route de 115,8 km vise à désenclaver le Karamoja, l'une des régions les plus pauvres du pays et faiblement dotée en infrastructures (5,9 km de routes pavées pour 1000 km²). Elle devrait permettre de renforcer le commerce transfrontalier, ainsi que de faciliter l'accès au Kidepo National Park, dont les chiffres de fréquentation sont faibles (7600 visiteurs en 2024) en raison de son accessibilité limitée. Ce projet routier, en parallèle du futur aéroport international de Kidepo, constitue un levier des piliers ATMS, notamment du tourisme.

Une intensification de la lutte contre la corruption

Avec un score de 25/100 à l'indice de perception de la corruption et une 149^e place mondiale selon Transparency International, l'Ouganda s'éloigne de son objectif de 31/100 fixé pour 2030. Dans ce contexte,

plusieurs affaires de grande ampleur ont récemment éclaté : détournement présumé de 14 M USD destinés au remboursement de prêts de la Banque mondiale et de la BAD ; suspension du Permanent Secretary du ministère des Transports dans une enquête sur l'autoroute Busega-Mpigi, confiée en 2019 à un consortium chinois mené par CCECC, dont seulement 40 % des travaux ont été réalisés malgré le décaissement intégral du prêt initial de la BAD ; inculpation de huit agents du Parlement pour détournement de fonds et blanchiment. Le président Museveni s'implique désormais directement en lançant une campagne nationale d'inspection et de lutte contre la corruption dans les collectivités locales, illustrant un regain d'activité des autorités face à un phénomène toujours endémique.

RWANDA

Accord sur l'importation de produits pétroliers avec la Tanzanie

La Société Nationale d'Énergie du Rwanda (RNEC) et Gulf Bulk Petroleum Tanzania Limited (GBP) ont signé un accord le vendredi 3 juillet visant à faciliter l'importation et le stockage de produits pétroliers raffinés en vrac via le port tanzanien de Tanga. Le Rwanda a présenté cet accord comme une nouvelle étape dans la stratégie du gouvernement consistant à recourir à la fois au corridor Nord et au corridor Central, en collaboration avec ses partenaires régionaux. Il fait suite aux accords signés avec le Kenya le 29 juin, qui ont établi un cadre de gouvernement à l'importation de produits pétroliers rwandais via le corridor Nord et devraient multiplier par plus de dix les volumes en transit, pour dépasser 500 000 m³ par an. L'accord de Tanga s'inscrit également dans le prolongement d'un protocole d'accord énergétique conclu à Dar es-Salaam en mai sous l'égide du président rwandais Paul Kagame et de son homologue tanzanienne Samia Suluhu.

Le président Kagame nommé coprésident de la Commission mondiale AI for Good

Le président Paul Kagame a été nommé le 2 juillet 2026 coprésident de la Commission mondiale AI for Good, une initiative des Nations unies lancée sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il partage cette fonction avec Marc Benioff, PDG de Salesforce, tandis que la secrétaire générale de l'UIT, Doreen Bogdan-Martin,

en assure la vice-présidence. M. Kagame figure parmi les 44 membres fondateurs, aux côtés de dirigeants issus des gouvernements, des entreprises et des organisations internationales. Il a participé à la réunion inaugurale de Genève, dans le cadre du Sommet mondial AI for Good 2026 de l'UIT, tenu du 7 au 10 juillet. La Commission a pour ambition de renforcer la confiance dans l'IA, promouvoir une innovation responsable et réduire les inégalités numériques.

SEYCHELLES

Recul du PIB réel de -0,1 % au premier trimestre 2026

Selon le National Bureau of Statistics (NBS), le PIB réel des Seychelles a enregistré un léger recul de -0,1 % en glissement annuel au premier trimestre 2026, après la forte croissance de +7,2 % un an plus tôt. Sur une base trimestrielle, la contraction atteint -4,1 %. L'information et la communication, la logistique et les services financiers ont soutenu l'activité, tandis que l'agriculture, la pêche et les arts et loisirs ont pesé sur l'évolution du PIB. Les dépenses de consommation des ménages, qui représentent 68 % du PIB, ont progressé de +3,9 % sur un an.

SOUDAN

Retrait des petites coupures de la circulation

La Banque centrale du Soudan a annoncé le 4 juillet 2026 le retrait de la circulation des billets de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 livres (SDG), accordant à leurs détenteurs un délai de trois mois pour les déposer sur des comptes bancaires commerciaux. Ces billets ont perdu l'essentiel de leur pouvoir d'achat sous l'effet d'une inflation élevée (+44,50 % en mai, après +45,84 % en avril) et d'une forte dépréciation de la livre soudanaise. Publié au journal officiel le 30 avril, le délai de grâce expire le 30 juillet 2026. Les billets conservent leur cours légal jusqu'à cette date, mais ne peuvent être échangés qu'à leur valeur nominale par dépôt bancaire, aucun échange en espèces n'étant autorisé. Des exceptions s'appliquent aux États confrontés à de graves conflits et perturbations bancaires.

SOUDAN DU SUD

Assouplissement des mesures de restrictions sur les ventes anticipées de pétrole

La société de négoce BB Energy, dont les activités de trading sont enregistrées à Londres, a accepté, devant la Haute Cour de Londres, d'assouplir les restrictions encadrant les ventes anticipées de pétrole sud-soudanais. Pour mémoire, l'entreprise avait engagé une procédure contre le gouvernement sud-soudanais pour défaut présumé de livraison de cargaisons de brut. Dans ce cadre, en mai dernier, la Haute Cour avait interdit au Soudan du Sud de conclure de nouveaux contrats de prépaiement portant sur les bruts Dar Blend et Nile Blend tant que ses dettes envers BB Energy ne seraient pas apurées. L'accord conclu entre les parties intervient après l'attribution à BB Energy de trois cargaisons de brut : deux cargaisons de 600 000 barils de Dar Blend, prévues pour août et novembre prochains, et une cargaison de 600 000 barils de Nile Blend pour septembre. En contrepartie, BB Energy a accepté que le Soudan du Sud puisse de nouveau recourir, sous certaines conditions, à des contrats de prépaiement sur son pétrole. Une ordonnance de consentement entérinant cet accord a été déposée devant la Haute Cour de Londres.

Un comité chargé d'examiner les exonérations fiscales

Par un décret présidentiel publié le lundi 6 juillet 2026, le président Salva Kiir a constitué un comité chargé d'examiner l'ensemble des exonérations, dérogations et incitations fiscales accordées aux particuliers, aux entreprises, aux ONG et aux missions diplomatiques, et d'en évaluer le fondement juridique ainsi que l'impact sur l'Autorité fiscale du Soudan du Sud et le budget national, dans le cadre des efforts visant à renforcer la collecte des recettes. Le comité recommandera immédiatement l'annulation de toute exonération accordée en dehors du cadre légal. Seules les dérogations reconnues par la loi seront approuvées, y compris celles relevant de l'immunité diplomatique, des accords sur le statut des forces, des traités vérifiés et de l'aide humanitaire certifiée. Il recommandera également des mesures judiciaires, disciplinaires ou administratives à l'encontre de toute personne ayant illégalement délivré des exonérations ou en ayant bénéficié.

Approbation du cadre budgétaire 2026/2027

Le Conseil des ministres du Soudan du Sud a approuvé, le 3 juillet 2026, un projet d'enveloppe de ressources et de cadre de dépenses de 11 300 Md SSP (86,75 Md USD) pour l'exercice 2026/2027. Placé sous le thème « Renforcer la résilience et la prospérité économique pour une paix durable », le cadre budgétaire donne la priorité au renforcement de l'économie, à l'amélioration des services publics et au développement durable. Il est désormais transmis à l'Assemblée législative nationale de transition, où les députés en débattront avant d'examiner le projet de loi de finances. Le Conseil des ministres a également réaffirmé que les importateurs d'alcool, de cigarettes, de véhicules et d'autres biens non exonérés devront s'acquitter de toutes les taxes et droits applicables, les exonérations restant limitées à celles prévues par la législation nationale et les accords internationaux, notamment pour les agences onusiennes et les organisations humanitaires.

TANZANIE

Accord sanitaire de 3,1 Mds USD avec les États-Unis

La Tanzanie et les États-Unis ont signé un mémorandum d'entente de cinq ans portant sur un investissement conjoint de 3,1 Mds USD destiné à renforcer le système de santé tanzanien, dont 1,8 Md USD financé par la Tanzanie et 1,3 Md USD par les États-Unis. Les fonds serviront à développer les infrastructures numériques de santé, la surveillance épidémiologique et le réseau de laboratoires, d'hôpitaux et de personnel soignant. En accroissant la part des financements domestiques,

le partenariat vise à réduire la dépendance de la Tanzanie aux financements extérieurs, notamment aux fonds de l'USAID, dont le gel depuis janvier 2025 met à mal la lutte contre le VIH. Cet accord s'inscrit dans l'*America First Global Health Strategy*, déployée après le retrait américain de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui consiste en une série d'accords bilatéraux visant à protéger les Américains des menaces sanitaires en renforçant les capacités de prévention et de réponse des pays partenaires. À ce jour, 34 États l'ont signé, la Tanzanie étant le 24ème pays africain.

Hausse du taux directeur à 6,25 %

La Banque centrale tanzanienne, la Bank of Tanzania (BoT) a annoncé relever son taux directeur à 6,25 % pour le troisième trimestre 2026, contre 5,75 % au premier et second trimestres 2026. Cette décision vise à contenir les pressions inflationnistes liées au conflit au Moyen-Orient qui a engendré une hausse des coûts énergétiques, des engrais et du transport. L'inflation a atteint 4,2 % en mai 2026 en Tanzanie continentale (hors Zanzibar) contre 3,2 % en mars, se maintenant toutefois dans la fourchette cible de 3 à 5 %. À Zanzibar, l'inflation s'élevait à 5,5 % en mai 2026, contre 4,9 % en mars. Ce resserrement monétaire intervient toutefois dans un contexte macroéconomique globalement favorable. La croissance est estimée à 6 % au premier semestre 2026 et devrait se maintenir au-dessus de 6 %, portée par l'agriculture, la construction, les services financiers, le minier et le tourisme ; le crédit au secteur privé a progressé de + 24 % au second trimestre ; et les réserves de change s'établissent à 6 Mds USD, couvrant 4,3 mois d'importations.